

# Modifications aux statuts

Juin 2025



# Les statuts

## Membres du comité des statuts

Lara Quevillon, SPPM

Jean-François Jomphe, SPPECA

Maude Lyonnais-Bourque, conseillère FPPE

Jacques Landry, président FPPE

# Modifications aux statuts

- Les modifications aux statuts ne peuvent être faites qu'au congrès.
- Certains règlements relèvent également du Congrès.
- Toute modification aux statuts doit obtenir l'appui des 2/3 des votes (incluant les votes contre et les abstentions).

# Modifications aux statuts

- Le Conseil fédéral se réunit 4 fois par année scolaire.
- Il est composé de 2 représentant·es par syndicat (18 syndicats) + 3 membres de l'exécutif.
- Le nombre de mandats des représentant·es est établi selon des règles qui reflètent le nombre de leurs membres au sein de la Fédération.

# Modifications aux statuts

- Les modifications présentées au congrès ont été soumises aux membres du Conseil fédéral durant l'année dernière .
- Il n'est plus possible de proposer de nouvelles modifications, mais celles présentées peuvent être amendées.
- La date limite pour proposer des modifications était de 20 jours avant la tenue de la réunion.

# Modifications aux statuts

- Une modification adoptée au congrès entre en vigueur immédiatement après l'approbation.

Pour faciliter le repérage et la discussion lors de l'instance, un code de couleur a été établi. Il sera retiré par la suite.

# Langage épicène (inclusif)

- Lors de la signature de la dernière convention collective, le gouvernement et la Fédération ont convenu d'utiliser un langage inclusif dans la convention collective 2023-2028.
- Le Conseil fédéral recommande d'apporter les mêmes modifications à nos statuts.

## Exemples:

- 1.1.1 : Le nom de la Fédération deviendrait « Fédération du personnel professionnel de l'éducation ».
- 1.3.1 : Remplacer « professionnelles et professionnels » par « personnel professionnel ».
- 2.2.4 : Remplacer « cotisantes et cotisants » par « personnes cotisantes ».

# Langage épïcène (inclusif)

Exemples:

- 4.2.2 : Remplacer « déléguées et délégués » par « personnes déléguées ».
- 5.1.2 : Remplacer « salariée et salarié » par « personne salariée », et « personnes libérées et libérés » par « personnes libérées ».
- 8.3.6 : Remplacer « candidate ou candidat » par « personne candidate ».

# Création d'un nouveau fonds

- Pour assurer les services aux membres des syndicats détenant les accréditations de l'unité Kativik et l'unité Crie.
- En 2024, le Conseil fédéral a adopté des changements modifiant le règlement du Conseil fédéral sur la péréquation.
- Cela implique la création d'un nouveau fonds.

## Les modifications:

- 7.1.1 Le bureau exécutif accorde aux syndicats détenant les accréditations de l'unité Kativik et l'unité Crie.
- 10.6 Création du fonds accordé aux syndicats détenant les accréditations de l'unité Kativik et l'unité Crie.

# Rencontres complètes en virtuel

- Abandon des mentions à l'expérimentation.
  - Permettre la possibilité de vote électronique.
- 5.1.2r Biffer l'expérimentation.
  - 5.2.3 Biffer une partie du texte.
  - 5.2.4 Ajouter la possibilité de participer au Conseil fédéral en virtuel.
  - 5.3.1 Biffer.

# Rencontres complètes en virtuel

- Clarifier le rôle de l'observateur.

- 6.2.3 Modification au texte

- 6.3.1 Biffer

# Conseil fédéral de négociation

- Concordance avec la création de l'instance de négociation (Conseil fédéral de négociation - CFN), adoptée lors du congrès de 2022.
- Inclusion du mot CFN lorsque nécessaire.

## Modifications:

- 7.1.3 Ajouts
- 7.1.4 c, d, g, h, k, l et n Ajouts
- 7.4.1 Ajouts

# Autres modifications

- Modification du nom de la fédération en concordance avec les autres fédérations.

- 1.1.1 Retraits des parenthèses pour y mettre un tiret.

- Ajout de Centres de services scolaire.

- 1.3.7 Ajouts à la suite d'une nouvelle appellation.

- Modification à la tâche de la vice-présidence pour traduire la réalité.

- 7.5.1 Est chargée de tous les dossiers concernant l'action professionnelle.

- Modification au texte pour clarification.

- 7.6.1 Clarification de garantie de fidélité en ajoutant « c'est-à-dire une assurance ».

# Autres modifications

- Modifications pour la promotion des mises en candidature à l'exécutif
  - 8.4.1b et c S'assurer que les candidats ont les ressources nécessaires à leur candidature.
  - 8.5.2 Changements qui permettent le vote manuel ou numérique.
  - 8.5.3 Changements qui permettent le vote manuel ou numérique.
- Ajouts pour clarification
  - 9.1.3 Ajout de « Par la suite ».
  - 9.3.4 Ajout de « Par la suite ».
- Privilégier les documents virtuels comme dans toutes nos instances
  - 4.4.2 Biffer
- Corrections
  - 5.4.4 Français, ajout d'un s

## Autres modifications

- Concordances de numérotation

- 1.3.8 Déplacement
- 7.5 c Déplacement
- 10.7 à 10.8.3 Déplacement

## Les règlements relevant du Congrès

- Ce sont des règlements qui régissent le Congrès.
- Il s'agit d'autres documents qui doivent faire l'objet d'un vote distinct.
- Ils portent sensiblement sur le même type de modification.

## Langage épïcène (inclusif)

- CO-RÈGL-O2, définitions: Remplacer « représentante » par « personne représentant ».
- CO-RÈGL-O2, 3.1 : Remplacer « employées et employés » par « personne employées » et biffer « et ceux-ci ».
- CO-RÈGL-O2, 5.3.1 : Biffe « ou le ».
- CO-RÈGL-03, 8.2 : Remplacer « participantes et participants » par « personnes participantes ».
- CO-RÈGL-04, 2.2 : Remplacer « Toutes les personnes membres cotisantes et cotisants devront être informées » par « Tous les membres cotisants devront être informés ».

## Ajout de centre de services scolaires

- CO-REGL-02, 3.2 Ajout à la suite d'une nouvelle appellation « d'un Centre de services scolaire ou ».

## Concordances de numérotation

- CO-REGL-O1, Références ; 9.2 devient 10.2, 9.6 devient 10.6 et 9.6.1 devient 10.6.1
- CO-REGL-O2, Références ; 9.3 devient 10.3, 9.6 devient 10.6 et 9.6.1 devient 10.6.1

# Merci

DES QUESTIONS?